



25 septembre 2025

Dans l'alimentaire, la concentration par l'accroissement des parts de marché dans un domaine d'activité s'essouffle

Dans un article publié début 2022 [\[lire\]](#), nous analysions les nouvelles formes que prend le pouvoir économique privé dans les systèmes alimentaires.

L'un des aspects par lesquels nous abordions la question était celui des **parts de marché** des entreprises, ce que nous appelions « la dimension horizontale » de la concentration du pouvoir économique privé.

Nous prenions alors pour référence un travail exhaustif publié en septembre 2020 par un groupe de chercheurs états-uniens [\[lire en anglais\]](#).

Cet article, lui-même, revisitait cette question déjà traitée en 2014 [\[lire\]](#) à partir de données remontant jusqu'à 2007 pour le secteur semencier et 2011 pour les secteurs des pesticides, des engrais, des produits vétérinaires.

Avec la production, en juin 2025, du rapport d'ETC sur les géants de l'agrobusiness [\[lire\]](#), il devient possible d'analyser les processus de fusion/concentration qui s'y sont déroulés sur une période relativement longue (12 à 16 ans).



L'accroissement des parts de marché reste-t-il le principal moteur de la concentration ?

Si l'on résume les données rassemblées dans le **tableau 1**, on constate que le niveau de concentration observé est le plus fort dans l'agrochimie, suivis des produits vétérinaires et des semences qui, tous trois, voient les 4 plus grandes entreprises peser constamment plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur d'activité.

Le secteur des équipements agricoles connaît un niveau de concentration légèrement inférieur, alors que le secteur des engrais est beaucoup moins concentré (les 4 entreprises principales ne pesant que 1/4 à 1/3 du chiffre d'affaires total du secteur)

Tableau 1 : Le poids des 4 plus grandes entreprises dans le chiffre d'affaires total du secteur d'activité (en %)

	2007	2009	2011	2020	2023
Agrochimie (pesticides)			62	65	61
Produits vétérinaires			55	58	50
Semences	53	58	58	52	56
Équipement agricole				45	41
Engrais			22	33	24

Sources : ETC et Hendrickson et al.

Contrairement à ce à quoi l'on pouvait peut-être s'attendre, les données disponibles **ne montrent pas de tendance évidente à une concentration accrue** dans les 5 secteurs d'activités concernés, et à l'inverse de ce qu'affirme le récent rapport d'ETC.

On note que la fusion d'opérateurs majeurs dans un domaine d'activité n'entraîne pas nécessairement à une concentration effective – pour diverses raisons. C'est le cas, en particulier, de celle des deux géants Dow et DuPont en 2018 qui ont fusionné pour former Corteva :

- dans le secteur des semences, alors que DuPont et de Dow assuraient respectivement 18 % et 3 % du chiffre d'affaires du secteur en 2011, Corteva, après fusion, ne pesait plus que 19 % en 2020 et 2023.
- pire encore, dans le domaine des pesticides et de l'agrochimie, cette même fusion de DuPont et Dow (respectivement 7 et 10 %) s'est finalement soldée par un poids de Corteva limité à 11 % en 2020 et 10 % en 2023.

On pourrait donc s'étonner de ce qu'un groupe sérieux de recherche diagnostique une concentration accrue sur la base d'une description à un moment donné, alors que les séries historiques disponibles ne confirment pas, de toute évidence, ce point de vue.

Sauf qu'en réalité, comme nous l'avons vu dans notre article de 2022 [\[lire\]](#), au XX^e siècle, **la question de la concentration ne se joue plus principalement du point de vue des parts de marché**, et le pouvoir économique privé a pris **de nouvelles formes**.

Le rapport d'ETC le reconnaît d'ailleurs en soulignant l'importance des investissements « **dans les nouvelles technologies, telles que les plateformes numériques, l'intelligence artificielle (IA) et l'édition génomique** », mais aussi en forgeant « **des alliances avec des entreprises du numérique et d'autres grandes entreprises du secteur agroalimentaire afin d'étendre leur domination, depuis les semences jusqu'aux supermarchés** ».

À cela, il faut ajouter

- les acquisitions permettant la présence d'une compagnie dans deux ou plusieurs domaines d'activités du système alimentaire (voir par exemple l'acquisition de Monsanto par BASF qui offre l'occasion à ce dernier de renforcer son activité dans l'agrochimie – son domaine traditionnel principal – et de pénétrer dans le secteur des semences, ce qui génère des synergies et lui donne un accès direct à de l'information stratégique importante) et
- le développement et la mise en œuvre de normes – une manière de contrôler l'accès au marché et donc d'exercer une pression qui se traduit en génération de profits – grâce à la collecte et à l'analyse de l'information produite par les opérateurs agissant à tous les niveaux des filières agricoles et alimentaires [\[lire\]](#).

En guise de conclusion

Dans le domaine de l'alimentation, le phénomène de concentration dans ses formes multiples a encore de beaux jours devant lui, tant que la réglementation sur la concurrence se bornera à **un seul secteur d'activité** et ne tiendra pas compte des **synergies potentielles et des complémentarités existant entre divers niveaux des systèmes agricoles et alimentaires**.

Pour en savoir davantage :

- ETC, [Top 10 des géants de l'agrobusiness – la concentration des entreprises dans l'alimentation et l'agriculture en 2025](#), 2025.
- Hendrickson M.K., P. H. Howard, E. M. Miller et D. H. Constance, [The Food System: Concentration and its impacts](#), A Special Report to the Family Farm Action Alliance, 2020 (en anglais).
- ETC, [Putting the Cartel before the Horse ...and Farm, Seeds, Soil, Peasants, etc – Who Will Control Agricultural Inputs?](#), 2013 (en anglais).

Sélection de quelques articles parus sur [lafaimexpliquée](#) liés à ce sujet :

- [Le pouvoir économique privé dans les systèmes alimentaires et ses nouvelles formes](#), 2022.
- [La révolution numérique dans l'alimentation et l'agriculture – Belles promesses, résultats mitigés et pari risqué](#), 2021.
- [Grandes manoeuvres dans le système alimentaire mondial : concentration et financiarisation consolident son caractère industriel](#), 2017.
- [Ces grandes compagnies qui nous veulent du bien...](#) 2014.